
Diplôme d'Université Sécurité en Administration Publique (D.U.A.P.)

Programme des enseignements :

Enseignements méthodologiques (coefficient 2) :

- technique de la note de synthèse (20h.)
- technique de la dissertation (20h.)
- technique de l'oral et entretien avec le jury (20h.)

Enseignements de spécialité (coefficient 1) :

- droit public (16h.)
- finances publiques (12h.)
- construction européenne (10h.)
- économie (10h.)
- fonction publique, droits et obligations des agents publics (8h.)
- QRC (12h.)

Conférences thématiques* (12h.)

Modalités d'examen :

Le DUAP ne comporte qu'une seule session d'examen qui se déroule fin mai, début juin.

Les enseignements méthodologiques sont affectés du coefficient 2, les autres matières, du coefficient 1.

Tous les enseignements - à l'exception des conférences thématiques* - font l'objet d'un examen terminal, y compris les enseignements qui ont donné lieu à un contrôle continu (moyenne d'au moins deux notes) en cours d'année. Dans cette hypothèse, la note retenue pour la validation de l'enseignement sera la note la plus élevée.

Le DUAP est assorti d'une mention, selon la moyenne obtenue aux différentes épreuves :

- « passable » : moyenne au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20
- « assez bien » : moyenne au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20
- « bien » : moyenne au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20
- « très bien » : moyenne au moins égale à 16/20